



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 07 juillet 2016

Date de la convocation :
01/07/2016

L'an deux mille seize et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Cathie MAZZOLINI, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
11

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :

Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Joanny BOUNOUS

Absents :

Christian BOURRELLY, Cyrille PRACHE

DE 2016 040

Objet: H2P - Cession des droits au bail

Monsieur le Maire rapporte les éléments suivants :

Le Conseil d'Administration de la Société Habitations de Haute-Provence du 12 février 2016 a validé le Plan Moyen Terme (PMT) sous l'impulsion de son nouveau Directeur général M. Alain TAULAMET, celui-ci retient comme axe stratégique majeur et prioritaire la mise en œuvre de la sécurisation du foncier.

Celle-ci est un élément indispensable à l'élaboration de la stratégie financière de H2P et gage de sa pérennité.

Rachat des droits

Conformément à sa nouvelle stratégie, la société Habitations de Haute Provence nous sollicite pour faire délibérer le Conseil municipal en vue du rachat des droits au bail des Résidences édifiées sur notre commune, à savoir :

- La résidence « La Cabre d'Or » comprenant 14 logements
- La résidence « La Cabre d'Or 2 » comprenant 15 logements

Avec au préalable, un rallongement des baux à 99 ans des patrimoines nommés ci-dessus.

La proposition de rachat de la pleine propriété de ces patrimoines s'établit à 736 719 €.

Ainsi, en acceptant cette proposition, notre commune pourrait compenser immédiatement la baisse de dotations de l'Etat tout en supprimant la délicate gestion d'un parc social au terme du bail.



Cette offre présente un intérêt financier immédiat d'un montant de 736 719 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession à titre onéreux du ou des terrains grevés par le bail à construction existant et de tous droits à venir sur les constructions y édifiées, portant sur les patrimoines, « Le Cabre d'Or » comprenant 14 logements et « La Cabre d'or 2 » comprenant 15 logements moyennant le paiement d'une soulte de 736 719 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité
avec 11 voix pour et 2 abstentions (Marie-Claude CLAEYS et Daniel DELORY)

- **ACCEPTTE la proposition de rachat des droits au bail** des Résidences "la Cabre d'Or" et "la Cabre d'Or 2", situées Quartier Les Faysses à Banon - section ZB numéro 93, au prix de 736 719.00€
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à engager toute procédure de cession et signer tout acte nécessaire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

Pour le Maire empêché
L'Adjoint

